



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALLABRIX

Le lundi 25 mars 2024

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 7

Procuration : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames Odile PERNIN-VIDAL, Maryse FRAMMERY, Marie-Hélène VAUX et Messieurs Bernard RIEU, Didier FRANÇOIS, Vincent MARTINEZ, Thierry EVEILLEAU, Laurent FRANÇOIS

Représentés : Maryse FRAMMERY donne pouvoir à Marie-Hélène VAUX

Absents :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Odile PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Nombre de votants : 7

Quorum : 7/5 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h20

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance
Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance
Budget principal compte de gestion année 2023
Budget principal compte administratif année 2023
Budget principal affectation du résultat
Taux d'imposition année 2024
Budget principal budget primitif 2024
Budget annexe eau & assainissement compte de gestion année 2023
Budget annexe eau & assainissement compte administratif année 2023
Budget annexe eau & assainissement affectation du résultat
Budget annexe eau et assainissement budget primitif 2024
Budget annexe Zac Les Castagners compte de gestion 2023
Budget annexe Zac Les Castagners compte administratif 2023
Budget annexe Zac Les Castagners budget primitif 2024
Désignation d'un délégué de la commune auprès du SIRP Soleyron Brugas et Seynes
Demande subvention appellation Duché d'Uzès
Commission de suivi de la carrière désignation d'un délégué de la commune
Plan Communal de Sauvegarde
Demande versement aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique



Questions diverses

2024-01- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal du 18 décembre 2023 n'appelle aucune observation

Approuvé à l'unanimité

2024-02- BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2023 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2023 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.
Approuvé à l'unanimité

2024-03- BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2023 dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

Recettes de fonctionnement	531 265.38 €
Dépenses de fonctionnement	516 007.31 €
<u>Excédent reporté de 2022</u>	<u>376 870.89 €</u>
EXCEDENT DE CLOTURE 2023	392 128.96 €

Recettes d'investissement	471 773.72 €
Dépenses d'investissement	427 012.47 €
<u>Excédent reporté de 2022</u>	<u>77 521.34 €</u>
DEFICIT DE CLOTURE 2023	32 760.09

Approuvé à l'unanimité

2024-04- BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

✓ Résultat 2022 excédent	376 870.89 €
✓ Résultat 2023 excédent	<u>77 727.69 €</u>
EXCEDENT	392 128.96 €

INVESTISSEMENT

✓ Résultat 2022 déficit	- 77 521.34 €
✓ Résultat 2023 excédent	<u>44 762.25 €</u>
DEFICIT	- 32 760.09 €

Afin d'affecter le résultat, il convient de prendre en compte les restes à réaliser suivants :

✓ Recettes d'investissement	392 000.00 €
✓ Dépenses d'investissement	<u>503 500.00 €</u>
DEFICIT	111 500.00 €

Le Conseil municipal, délibère et décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

✓ Affectation en réserve au 1068	144 260.09 €
✓ Affectation de l'excédent en fonctionnement	247 868.87 €

Approuvé à l'unanimité



2024-05- TAUX IMPOSITION IMPOTS DIRECTS ANNEE 2024

Comme chaque année, la commune doit voter ses taux de fiscalité directe locale (TH, TFB et TFNB). A partir de cette année, la TH n'est plus applicable que pour les résidences secondaires. Elle a été supprimée pour l'ensemble des résidences principales.

Taux actuel

TH	11.35 %
TFB	40 %
TFNB	45 %

Le maire propose à l'assemblée de maintenir, pour l'année 2024, les taux comme suite :

TH	11.35 %
TFB	40 %
TFNB	45 %

Voté à l'unanimité

2024-06- BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2024, équilibré comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	623 868.87 €	623 868.87 €
<u>INVESTISEMENT</u>	762 760.09 €	762 760.09 €

Adopté à l'unanimité

2024-07- BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2023 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2023 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part. Approuvé à l'unanimité

2024-08- BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2023 dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

Recettes de fonctionnement	133 170.18 €
Dépenses de fonctionnement	119 038.38 €
<u>Excédent reporté de 2022</u>	<u>274 688.03 €</u>
EXCEDENT DE CLOTURE 2023	288 819.83 €

Recettes d'investissement	256 594.02 €
Dépenses d'investissement	387 869.05 €
<u>Excédent reporté de 2022</u>	<u>66 791.99 €</u>
DEFICIT DE CLOTURE 2023	64 483.04 €

Approuvé à l'unanimité

2024-09- BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 288 819.83 €
- ✓ Un déficit d'investissement de 64 483.04 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :



- ✓ Affectation en réserve au 1068 64 483.04 €
- ✓ Affectation de l'excédent en investissement 224 336.79 €

Approuvé à l'unanimité

2024-10- BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2024, équilibré comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	334 336.79 €	334 336.79 €
<u>INVESTISEMENT</u>	352 483.04 €	352 483.04 €

Adopté à l'unanimité

2024-11-BUDGET ANNEXE ZAC LES CASTAGNERS COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil statuent sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2023 et déclarent que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2023 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Approuvé à l'unanimité

2024-12-BUDGET ANNEXE ZAC LES CASTAGNERS COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2023 dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

Recettes de Fonctionnement	95 750.56 €
<u>Dépenses d'Investissement</u>	<u>118 494.72 €</u>
DEFICIT D'EXPLOITATION 2023	22 744.16 €

Approuvé à l'unanimité

2024-13-BUDGET ANNEXE ZAC LES CASTAGNERS BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2024, équilibré comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	118 494.72 €	118 494.72 €
<u>INVESTISEMENT</u>	118 494.72 €	118 494.72 €

Adopté à l'unanimité

2024-14- SIRP SOLEYRON BRUGAS ET SEYNES DESIGNATION D'UN DELEGUE

Suite à la démission de Me SANGUIN, déléguée de la commune au SIRP, il convient de désigner un autre membre du conseil municipal afin que le conseil syndical soit au complet.

Les délégués de la commune auprès du SIRP sont : Marie-Hélène VAUX, Odile PERNIN-VIDAL et Bernard RIEU

Approuvé à l'unanimité

2024-15- APPELLATION D'ORIGINE PROTEGEE DUCHE D'UZES

Le syndicat des vignerons du Duché d'Uzès a adressé un courrier à la commune de demande une participation financière à la commune afin de les soutenir. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder l'aide financière.

Adopté à l'unanimité

2024-16- COMMISSION DE SUIVI DE LA CARRIERE DESIGNATION DELEGUES DE LA COMMUNE

Dans le cadre de l'exploitation de la carrière Fulchiron, une commission de suivi de site (CSS) a été créée par la préfecture (arrêté préfectoral du 16 septembre 2019).

Le conseil municipal des communes concernées, St Victor des Oules et Vallabrix, avait désigné un



délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du collège « collectivités territoriales » de la commission.

Pour la commune de Vallabrix les délégués sont :

Titulaire Odile PERNIN-VIDAL

Suppléant Thierry EVEILLEAU

Voté à l'unanimité

2024-17- DEMANDE DE VERSEMENT AIDE ACHAT VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal de mettre en place une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Il présente à l'assemblée le dossier déposé en mairie, de demande de versement de l'aide.

Il répond aux critères d'attribution. Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité :

Autorise le versement de l'aide à Me Marie-Hélène FRANÇOIS

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ PCS plan communal de sauvegarde, la rédaction est finalisée. Une réunion publique a été organisée le 06/03/2024 pour constituer, notamment, la réserve communale. Il est prévu d'organiser un exercice courant du mois de juin.
- ✓ La DDTM organise une réunion publique sur le PPRI concernant les bassins versants Alzon et Seynes, le 02/04/2024 à 18 heures au foyer communal. Cette réunion concerne les communes de St Quentin la Poterie, Flaux et Vallabrix.
- ✓ Thierry EVEILLEAU, présent à l'AG de l'Abrix Bar, relaie la demande de l'association d'ouvrir le bar 5 jours par semaine. Une discussion s'engage. Le maire rencontrera le comptable de l'association.

La séance est levée à 20 heures 15.

La secrétaire de séance,
Odile PERNIN-VIDAL

Le Maire,
Bernard RIEU